

LE PROJET REGIONAL DE SANTE 2023-2027

13 Juin 2023

Contribution de l'URIOPSS Bretagne

URIOPSS BRETAGNE

Fondée en 1950, l'URIOPSS Bretagne est une association Loi 1901. Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité.

Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social, engagées aux côtés des personnes vulnérables et fragiles.

Présente sur l'ensemble du territoire breton, l'URIOPSS regroupe :

- **200** structures Privées Non Lucratives
- **1 300** établissements et/ou services.
- **250 000** personnes accompagnées et / ou soignées
- **35 000** professionnels
- **7 000** responsables bénévoles engagés

Le futur Projet Régional de Santé s'inscrit dans un contexte de fortes tensions sociétales, de contraintes budgétaires et de pénurie de personnel.

C'est dans cet environnement que l'URIOPSS, forte de l'expérience de ses adhérents, se veut être force de proposition et d'innovation pour contribuer à l'amélioration de la santé des bretons et pour développer des réponses adaptées aux besoins émergents.

Après avoir pris connaissance de l'architecture retenue par l'ARS pour son PRS 3, l'URIOPSS Bretagne est attachée à apporter une contribution au nom de ses adhérents.

Le système de santé dans son ensemble est confronté à des problématiques structurelles, particulièrement mises en évidence depuis la crise Covid : difficultés de recrutement, tensions RH et difficultés d'attractivité des métiers de l'humain.

Pour l'URIOPSS Bretagne, les questions majeures sont celles de l'assurance de l'accès pour tous à la santé pour la population bretonne et tout particulièrement les publics « fragiles » que nos établissements et services accompagnent. Il est essentiel de lutter contre les déserts médicaux et contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à l'offre de santé.

Pour l'URIOPSS, l'échelle locale est à privilégier. Cette échelle locale, au plus près des bassins de vie des personnes, présente de nombreux atouts : elle permet une meilleure lisibilité des situations, elle améliore la proximité et la participation des acteurs, elle renforce la cohérence et fait émerger de nombreuses initiatives innovantes.

Objectif stratégique 1 : S'adapter à de nouveaux environnements et répondre à de nouveaux risques

La dynamique de coopération, de travail en réseau, la capacité d'adaptation dont ont fait preuve les différents acteurs sur les territoires tout au long de la crise sanitaire, doit être poursuivie et soutenue au-delà du contexte de crise. Il est important de capitaliser sur les retours d'expérience et de poursuivre le bilan des actions innovantes qui ont émergé en faveur de l'accompagnement des personnes, dans l'ensemble des secteurs sanitaire, médico-social et social.

Les liens de proximité entre les acteurs et les pouvoirs publics pour faire face à la crise doivent se poursuivre pour anticiper les réponses et s'adapter aux nouveaux risques et crises.

Pour faire face aux enjeux climatiques, L'URIOPSS Bretagne souhaite par ailleurs que les démarches RSE et autres mesures en faveur du développement durable menées par les établissements et services soient valorisées et soutenues par l'ARS Bretagne.

Ainsi, l'URIOPSS Bretagne formule les propositions suivantes :

- Identifier les besoins et les attentes des usagers et des professionnels
- Développer des stratégies d'adaptation et d'innovation face aux changements et aux incertitudes
- Mobiliser les ressources et les compétences disponibles pour répondre aux enjeux de qualité, de sécurité et de performance
- S'inscrire dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue des pratiques et des organisations.

Objectif stratégique 2 : Agir sur les déterminants de la santé en confortant la prévention et la promotion de la santé

Les déterminants de santé peuvent être différents d'un territoire à un autre à l'échelle de notre Région. Pour l'URIOPSS, l'échelle locale est à privilégier. Cette échelle locale, au plus près des bassins de vie des personnes, présente de nombreux atouts : elle permet une meilleure lisibilité des situations, elle améliore la proximité et la participation des acteurs, elle renforce la cohérence et fait émerger de nombreuses initiatives innovantes. Par ailleurs, la promotion de la santé et la prévention à tous les âges de la vie doivent être les piliers du système de santé en Bretagne.

La santé est à promouvoir selon la définition de l'OMS, en tenant compte des déterminants de santé et en renforçant la prévention et la promotion de la santé (le « care » au-delà du « cure »).

Ainsi, il est nécessaire de :

- Pérenniser et rendre visibles de façon pluriannuelle les moyens financiers alloués à la prévention et à la promotion de la santé
- Développer les formations de prévention et de promotion de la santé prenant en compte les déterminants de santé (sociaux, économiques, individuels, environnementaux...) et qui ne réduisent pas la santé aux seuls soins médicaux

- Elaborer une politique de prévention à destination des personnes fragiles et renforcer sa mise en œuvre dans le prochain PRAPS
- Aller vers la population en matière de dépistage
- Favoriser des actions de prévention et d'éducation pour la santé croisées pour une meilleure efficacité dans la prévention de nombreuses pathologies (actions sport/santé, activité physique adaptée, urbanisme favorisant la santé (plan des mobilités douces), alimentation favorable à la santé...)
- Initier un changement de regard sociétal sur les conduites addictives des personnes en situation de dépendance par : une communication vers le grand public, une information de manière ciblée vers les personnes âgées ou en situation de handicap
- Un accent tout particulier doit être porté à la santé mentale dans la définition d'une politique de prévention régionale, en lien notamment avec les projets territoriaux de santé mentale
- Développer les compétences psychosociales des professionnels de santé et des acteurs sociaux et médico-sociaux
- Favoriser la coordination et la coopération entre les différents acteurs de la santé, du social et du médico-social
- Soutenir les initiatives locales et territoriales en matière de promotion de la santé
- Intégrer les enjeux de santé environnementale et de réduction des inégalités sociales de santé dans les projets de santé.

Objectif stratégique 3 : Favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé et de l'humain

Notre secteur sanitaire, social et médico-social vit aujourd'hui une crise sans précédent des métiers de l'humain.

Depuis de nombreux mois, l'URIOPSS Bretagne, aux côtés de ses adhérents du secteur Privé Non Lucratif, sanitaire social et médico-social, a alerté, tant au niveau régional que national, sur les tensions en matière de ressources humaines et ses répercussions pour les personnes soignées et accompagnées au sein des établissements et services.

Si le constat est aujourd'hui partagé par l'ensemble des acteurs sur le territoire, les effets des premières mesures prises ne permettent pas aujourd'hui encore de garantir un accompagnement de qualité au quotidien des personnes accompagnées et de nombreuses personnes restent sans réponse.

Par ailleurs, l'épuisement des professionnels, quelle que soit leur fonction et leur secteur d'activité, est à prendre en compte.

Aussi, l'URIOPSS Bretagne formule les propositions suivantes :

- En complément des actions déjà menées sur les différents départements, engager des Assises régionales des métiers de l'humain rassemblant les différents services de l'État, la région, les départements et les acteurs de terrain pour dresser des états des lieux partagés
- Mesurer / Evaluer systématiquement les actions mises en œuvre sur les territoires

- Soutenir financièrement les établissements et services pour développer et renforcer leurs initiatives en matière de ressources humaines et favoriser ainsi les politiques de recrutement, l'amélioration des conditions de travail, la qualité de vie au travail...
- Développer les formations croisées entre les professionnels du social, du médico-social et du sanitaire.
- Identifier les besoins en compétences et en formation des professionnels
- Développer des actions de promotion et de valorisation des métiers du secteur sanitaire social et médico-social
- Renforcer les partenariats entre les acteurs de l'emploi, de la formation et du secteur sanitaire social et médico-social
- Accompagner les parcours professionnels et les mobilités des salariés et des demandeurs d'emploi

Objectif stratégique 4 : Garantir l'accès à une offre de soins et d'accompagnement adaptée sur les territoires pour tous

Pour l'URIOPSS, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé doit constituer un enjeu incontournable pour ce PRS 3.

Il est en particulier à noter que la Bretagne est un territoire de retour lors de la retraite et qu'il convient donc de prendre en compte cette réalité dans la planification et la réponse aux besoins.

Les phénomènes de désertification médicale et de renoncement aux soins doivent aussi être mieux anticipés et pris en considération afin notamment d'éviter les risques de ruptures de parcours.

La santé des populations concerne tout à la fois la prévention, l'éducation et la promotion à la santé, les soins et l'accompagnement médico-social et social. Elle nécessite donc, de fait, une appréhension transversale des pouvoirs publics et des acteurs de santé.

Mais aussi :

- Définir des schémas d'accès à la santé par territoire pour les publics « fragiles » ou « vulnérables »
- Renforcer l'offre de premier recours ou de spécialistes
- Valoriser les bonnes pratiques de terrain, qui renforcent l'accès aux soins et améliorent les parcours de santé
- Mettre un arrêt aux fermetures des lits et des services
- Définir des besoins par territoire pour programmer les créations de places et veiller à la coordination des acteurs
- Examiner, par territoire, les modalités possibles de recours en urgence, en soins non programmés, en consultation et en accompagnement afin d'éviter des impasses de traitement.
- Expliquer, définir, clarifier les missions de chaque acteur, chaque instance de coordination et travailler les complémentarités et l'interconnaissance
- Favoriser la coordination et la continuité des parcours de santé et de vie
- Renforcer la qualité et la sécurité des prises en charge
- Promouvoir l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé

Objectif stratégique 5 : Renforcer la prise en charge coordonnée dans les parcours de santé et de vie

Le développement des parcours de soins, de santé et de vie est du point de vue de l'URIOPSS indissociable de la recherche d'une meilleure articulation et d'un décloisonnement des acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Promouvoir la coordination des acteurs en vue de faciliter les parcours de soins, de santé et de vie des personnes fragiles
- Améliorer la coordination sanitaire/médico-social/médecine de ville pour fluidifier les parcours de santé
- Rendre plus visible l'offre de santé, les missions de chaque acteur de santé
- Adapter l'offre de soins aux parcours complexes et développer l'offre de proximité
- Elaborer un projet de santé de territoire, en cohérence avec les PTSM, en s'articulant avec le PRS et en fédérant les projets qui existent au sein des : CPTS, GHT, CLS, CLSM.
- Expliquer, définir, clarifier les missions de chaque acteur, de chaque instance de coordination et travailler les complémentarités et l'interconnaissance
- Développer la prévention et l'éducation

Objectif stratégique 6 : Développer la réponse à des enjeux populationnels prioritaires

Le développement d'une réponse à des enjeux populationnels prioritaires repose pour l'URIOPSS sur un travail en réseaux de l'ensemble des acteurs d'un territoire (public, associatifs, professionnels de santé, professionnels sociaux...).

C'est ainsi que l'accompagnement des 1 000 premiers jours de l'enfant intéresse à la fois des questions de santé et d'accompagnement social des enfants et de leur famille. Il est donc nécessaire qu'il s'inscrive dans une démarche transversale. Il est impératif d'analyser les coopérations existantes entre l'ensemble des acteurs impliqués et de soutenir / renforcer leur développement. Pour cela, il est nécessaire, dès la formation des futurs professionnels de travailler dans cette logique de coopération de services petite enfance, services sociaux et sanitaires.

Il en est de même pour les personnes les plus fragiles pouvant difficilement se positionner comme acteur de leur santé, l'URIOPSS souhaite que soit renforcée la formation des professionnels de santé sur les problématiques spécifiques de ces personnes.

Pour être le plus inclusif possible, il faut intégrer une démarche « d'aller vers » les familles, les personnes, les plus vulnérables. L'« aller-vers » permet notamment de mieux repérer les besoins des populations et mieux réorienter vers les dispositifs de droit commun. A noter que les services à domicile sont aussi des outils précieux d'accompagnement des familles, enfants, jeunes, femmes.... Des partenariats avec ces services relevant notamment de la compétence du Conseil départemental sont indispensables.

L'URIOPSS appelle à faire de la prévention une priorité en santé, notamment auprès des populations les plus vulnérables. Le financement de la prévention et de la promotion de la santé est essentiel et donc à prioriser, consolider et pérenniser.

L'URIOPSS est attachée à la prise en compte des intérêts des personnes fragiles dans la construction des politiques régionales. Elle promeut l'échange entre l'ensemble des acteurs de santé, quel que soit leur champ d'intervention, pour d'une part l'identification des besoins de la population et d'autre part la proposition de réponses coordonnées pertinentes et innovantes par territoires. Tout ceci nécessite :

- Avoir des professionnels en nombre suffisant, formés, accompagnés et soutenus au quotidien dans leurs pratiques
- Améliorer la coordination entre les acteurs
- Créer des ponts entre les acteurs institutionnels de la santé et de la protection de l'enfance et les entretenir
- Intégrer les proches dans les parcours de santé des enfants
- Renforcer le soutien à la parentalité et valoriser les compétences parentales
- Développer le repérage précoce des troubles en santé mentale
- Mettre en place une politique globale de promotion de la santé incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à l'offre de santé
- Evaluer l'impact et garantir la qualité et la pertinence des prises en charge au bénéfice de la population
- Accentuer l'offre pour les personnes confrontées à des difficultés spécifiques
- Identifier les besoins et les attentes des populations cibles
- Proposer des actions innovantes et adaptées aux contextes locaux
- Valoriser les résultats et les bonnes pratiques

Objectif stratégique 7 : Agir en faveur de l'autonomie et de l'inclusion des personnes

L'autonomie est abordée comme un état complet de maîtrise de son parcours de vie, de bien-être physique, mental et social, quelles que soient les situations liées au handicap ou à l'âge. L'URIOPSS aborde la question de l'autonomie dans sa globalité – grand âge et handicap – afin de sortir des silos administratifs et territoriaux et de mettre les personnes vulnérables et leur pouvoir d'agir au cœur des politiques publiques.

Le secteur de l'autonomie est en tension : qualité de l'accompagnement, conditions de travail, formation, salaires, attractivité... Sans moyens humains et financiers à la hauteur des besoins, sans réelle prise en compte des aidants, les réponses resteront partielles et insatisfaisantes.

Pour l'heure, on assiste à un accroissement des difficultés du secteur, avec des problèmes de recrutement, des fermetures de services et de places et un déficit d'attractivité des métiers.

L'URIOPSS souligne la nécessité de promouvoir de manière évolutive le parcours de la personne, maître de ses choix de vie, en développant les possibilités accrues de maintien à domicile autant que possible, mais seulement si souhaitable, dans un lien

fort avec les établissements, les services et les professionnels du secteur. Aussi il paraît essentiel de :

- Proposer une offre globale, cohérente et structurée, avec une gradation des interventions du domicile à l'établissement, dans une logique de parcours, reposant sur les besoins des personnes accompagnées
- Reconnaître et soutenir les aidants (solutions de répit)
- Accompagner les transformations du secteur en cours par un soutien technique et financier adapté à l'évolution des projets
- Poursuivre la création de places / dispositifs en tenant compte des besoins recensés sur le territoire et de la démographie
- Créer les conditions d'une information accessible, lisible, visible en matière de droits
- Développer la communication sous format FALC ou autres outils de facilitation

Le secteur du domicile est au cœur d'une attente majeure des personnes âgées ou en situation de handicap : être accompagnées le plus possible et le plus longtemps dans leur lieu de vie individuel. L'URIOPSS Bretagne demande à ce qu'une attention particulière soit apportée à ce secteur, levier important des parcours des personnes accompagnées. A cet effet nous avons identifié ces différentes pistes d'actions prioritaires :

- Accompagner les services à évoluer en services autonomie en lien avec la réforme en cours
- Rechercher des solutions pour que l'ensemble des places disponibles de services à domicile soient opérationnelles (trop de places fermées)
- Garantir une offre lisible, visible, accessible, coordonnée et graduée
- Soutenir financièrement les services qui sont le plus en difficulté
- Améliorer la prévention de la perte d'autonomie à domicile (dispositifs innovants)
- Favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs en créant des espaces de travail et de réflexion communs
- Soutenir le développement d'autres formes d'habitat partagé et innovantes comme la cohabitation intergénérationnelle solidaire

Aussi dans l'objectif d'être au plus près des besoins des personnes, l'URIOPSS Bretagne souligne l'importance de favoriser la participation directe des personnes accompagnées (par le biais de consultations, participation à des groupes de travail/journées de réflexion).

Dans un enjeu d'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées en EHPAD, l'URIOPSS Bretagne formule les propositions suivantes :

- Favoriser la dimension de la vie sociale dans les EHPAD : L'ARS, en concertation avec les Conseils Départementaux, doit se saisir de la dimension de la vie sociale dans les EHPAD, en cofinçant par exemple des actions spécifiques (exemple : cofinancement d'un poste de coordonnateur de la vie sociale, un équivalent de l'IDEC).
- Augmenter le ratio minimal d'encadrement dans les structures à au moins 8 ETP pour 10 résidents en EHPAD (selon les recommandations de la Défenseure des Droits dans son dernier rapport sur les droits fondamentaux des personnes accueillies en EHPAD publié en janvier 2023).

- Promouvoir l'aménagement urbain, les stratégies immobilières et l'architecture comme des moyens indispensables d'assurer l'existence et l'épanouissement de la vie sociale pour les personnes âgées en établissement.

Enfin, l'URIOPSS souligne la nécessité d'adapter l'offre aux besoins du public handicap vieillissant. Il est nécessaire pour cela que le PRS affiche des ambitions claires et fortes sur le sujet. Avec l'avancée en âge, l'origine de certains handicaps prédispose les personnes concernées à une incidence plus fréquente de certaines pathologies. Compte tenu de l'hétérogénéité des handicaps et des besoins des personnes, de la méconnaissance encore avérée des professionnels sur les effets de ce vieillissement, une expertise croisée, handicap et gérontologie est nécessaire, que ce soit en établissement de santé ou au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux, qu'ils relèvent du secteur du handicap ou des personnes âgées. Pour cela, la formation des professionnels sur le vieillissement et à ses conséquences est à développer. Des formations doivent également être développées sur la question de la fin de vie pour les professionnels du handicap. Il est nécessaire également de recenser et faire connaître les solutions d'accompagnement dédiées, au besoin les renforcer et de communiquer sur les solutions complémentaires ou alternatives à celles proposées par les structures. Une réflexion est également à mener sur la situation spécifique des aidants des personnes en situation de handicap vieillissantes.

Plus généralement, au sein du secteur handicap, la transformation de l'offre est en cours, répondant aussi bien aux évolutions des politiques publiques et de la réglementation, qu'aux attentes nouvelles des personnes accompagnées et des professionnels qui les accompagnent. Cette évolution doit être soutenue et accompagnée. Pour l'URIOPSS Bretagne, le PRS doit favoriser cette transformation en cours en prévoyant un accompagnement adapté humain et financier des établissements et services.

Pour accompagner ces évolutions, l'URIOPSS Bretagne formule, en complément des propositions issues du projet de PRS dont elle a pris connaissance, les propositions suivantes :

- En matière d'inclusion scolaire, identifier les enjeux spécifiques de l'aménagement des locaux, de l'accès aux transports et aux services périscolaires, à travailler en lien avec les collectivités territoriales
- Prendre en compte la situation spécifique des jeunes de 15/16 ans en matière d'insertion professionnelle et faire le lien avec la préformation professionnelle et la scolarisation
- Donner de la visibilité et de l'information lisible au grand public et aux personnes en situation de handicap sur les dispositifs et services innovants en matière d'accès aux soins.
- Favoriser l'émergence de nouvelles solutions pour les jeunes sortants d'IME, en lien avec les conseils départementaux. Si des actions ont été mises en place sur ce sujet, les solutions sont loin d'être suffisantes à ce jour.
- Créer les conditions d'une inclusion raisonnée, adaptée aux attentes de la personne et ne pas opposer milieu ordinaire/milieu spécialisé mais travailler à leur complémentarité
- Favoriser l'émergence de projets innovants/ d'expérimentation permettant de favoriser l'accès au milieu ordinaire des personnes accueillies en établissement.

Objectif stratégique 8 : Promouvoir la qualité, la sécurité des soins et l'innovation en santé

L'URIOPSS Bretagne partage la définition de l'OMS qui voit dans l'innovation un moyen d'améliorer les performances du système de santé dans ses différentes dimensions : efficacité, sécurité, qualité, efficience, soutenabilité financière. Il est souhaitable que l'innovation réponde à des besoins de santé non satisfaits de la population en créant de nouvelles manières de penser ou de travailler. Avec pour finalité de servir les populations les plus vulnérables.

L'URIOPSS Bretagne promeut auprès de ses adhérents une vision de la qualité comme étant une démarche permanente d'amélioration, levier de changement, au croisement entre ce qui est fait, ce que l'on souhaite faire et ce qu'il faudrait faire. Afin de poursuivre en ce sens, elle souhaite que le PRS affirme le libre choix laissé aux acteurs pour mener des démarches qualité selon des méthodes plurielles et diversifiées, tout en prenant en compte le référentiel national de la HAS. L'URIOPSS est en effet favorable à des actions d'amélioration continue de la qualité qui mettent en valeur ce qui est réalisé, qui fasse bouger, et surtout dont les effets bénéficient aux personnes.

Par ailleurs, le développement de l'amélioration continue de la qualité des accompagnements et des soins passe nécessairement par la formation permanente des professionnels. L'URIOPSS appelle donc à ce que soient inscrites dans le PRS des mesures concrètes permettant d'accroître les actions de formations qualifiantes et/ou de perfectionnement qui contribuent à l'amélioration du service aux usagers et à l'évolution des pratiques en général.

Pour l'URIOPSS Bretagne, favoriser la culture de la bientraitance passe par une dynamique de parcours et une nécessaire inclusion des personnes et la prise en compte des besoins d'unité de lieux de vie et de stabilité des personnes en situation de fragilité.

La recherche de la performance et de l'innovation ne doit, par ailleurs, pas se faire au détriment de la qualité des relations de soins et doit au contraire permettre des soins de meilleure qualité au plus près des lieux de vie des personnes.

C'est ainsi que le PRS doit intégrer l'innovation et l'expérimentation des acteurs, notamment associatifs, comme partie prenante de la mise en œuvre des réponses adaptées, diversifiées et de qualité. Mais aussi :

- Investir pour répondre aux grands enjeux et priorités en matière de santé et d'accès aux soins territoire par territoire
- Innover pour faire évoluer les plateaux médico-techniques dans une logique de besoins (innovation, expertise, proximité, pertinence des soins)
- Déployer les outils numériques
- Garantir la qualité et la sécurité des soins comme fondement de l'éthique en santé
- Organiser la coordination des soins et une gradation des parcours de santé et renforcer l'articulation ville/hôpital
- Investir dans des modes d'organisation innovants
- Développer des solutions soutenant le partage d'information.

Objectif stratégique 9 : Affirmer la place des usagers-citoyens dans le système de santé

La politique de santé au niveau régional doit s'appuyer sur les aspirations des personnes, leur possibilité de choisir pour elles-mêmes et d'être actrices de leur parcours de soins et de vie.

Le défi aujourd'hui est de garantir la participation concrète (et non seulement consultative) des usagers à tous les échelons.

A ce titre, l'URIOPSS propose que le PRS prévoie une évaluation de la prise en compte ou non des avis des usagers dans les différentes instances de démocratie en santé sur les territoires.

Elle demande aussi, pour les personnes les plus fragiles pouvant difficilement se positionner comme acteur de leur santé, que soient renforcés la formation des professionnels de santé sur les problématiques spécifiques de ces personnes et les moyens de faciliter leur participation effective.

L'URIOPSS Bretagne souligne l'importance du processus participatif, la « co-construction » avec les différentes parties prenantes du territoire (usagers/ professionnels / élus / administration santé...).

Elle rappelle que les associations de solidarité constituent le principal lieu de fédération et de mobilisation des engagements citoyens au service de projets d'intérêt collectif. En particulier, l'ancrage territorial des associations de solidarité leur permet d'être un acteur de proximité qui fait vivre le lien social dans de nombreux bassins de vie.

Les associations de solidarité, sensibles aux besoins des personnes défavorisées et médiatrices de la mise en œuvre des politiques publiques contribuent à la vitalité d'une démocratie participative, complément nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie représentative. Elles assument ainsi une part de la régulation de la société et contribuent à l'amélioration des politiques publiques.

De ce fait, les pouvoirs publics doivent reconnaître la liberté d'initiative des associations, faire appel à leur capacité de mobilisation et s'appuyer sur leur potentiel d'innovation. Il est donc impératif de ne pas réduire les Associations à de simples opérateurs économiques soumis exclusivement à des logiques de rentabilité marchandes.

CONCLUSION

Le développement et la fluidité des parcours de vie, de santé et de soins sont indissociables de la recherche d'une meilleure articulation et d'un décloisonnement des acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social.

La mise en œuvre du PRS doit s'appuyer sur une programmation effective et concertée.

La réussite de chaque chantier devra s'accompagner de niveaux de financement à hauteur des besoins et des ambitions inscrites au PRS.

Enfin, l'URIOPSS insiste pour que le PRS prenne vraiment en compte les spécificités bretonnes pour apporter les réponses pertinentes aux besoins en santé de la population en adaptant les directives nationales aux réalités régionales et territoriales.

Pour les 5 années à venir de mise en œuvre du PRS, l'URIOPSS souhaite participer à :

- L'appropriation par les acteurs des grandes orientations nationales et régionales
- L'évaluation du PRS et des effets observables pour la santé de la population.

L'URIOPSS soutiendra ses adhérents en vue de :

- Développer l'innovation et l'expérimentation ainsi que la coopération et la mutualisation, pour répondre aux besoins évolutifs des populations sur les territoires
- Privilégier le décloisonnement en faveur de la fluidité des parcours des personnes

L'URIOPSS aspire pour cela à :

- Un débat démocratique où les avis des instances et des usagers consultés soient réellement pris en compte
- Une évaluation régulière et un suivi de l'efficacité de ce PRS

Pour les 5 années à venir de mise en œuvre du Projet Régional de Santé, l'URIOPSS estime indispensable de relever le défi des effets des crises multi-factorielles auxquelles fait face le secteur sanitaire, médico-social et social dans son ensemble. Elle sera particulièrement vigilante aux deux défis majeurs à relever selon elle pour permettre aux actions du PRS de se mettre en œuvre :

- Garantir la viabilité économique et financière des Associations des secteurs de la santé, du médicosocial et du social à court et moyen terme
- Disposer des ressources humaines suffisantes pour maintenir l'offre existante et garantir un accompagnement de qualité respectueux des droits des personnes

Consciente des enjeux et contraintes que rencontre aussi tout particulièrement l'ARS dans le contexte actuel, l'URIOPSS Bretagne souhaite participer activement auprès de l'ensemble des acteurs et parties prenantes, au nom de ses adhérents et des personnes qu'ils accompagnent, aux travaux qui seront menés. Elle accorde une grande importance aux liens et échanges de proximité qui sont existants et réguliers avec les services de l'ARS et s'engage à les poursuivre.

C'est une contribution qui a été validée par le Conseil d'Administration de l'URIOPSS. Elle se veut constructive, représentative de la position et de la particularité des associations, congrégations, fondations, mutuelles rassemblées au sein de l'Union.

Contribution de l'URIOPSS Bretagne : 8 juin 2023

URIOPSS Bretagne

Président : Joël GORON

Directrice : Nathalie PERRET-LAUNAY

203 G, avenue du Général Patton

CS 80626

35706 RENNES Cedex 7

02 99 87 51 52

uriopss@uriopss-bretagne.fr



AFFIRMER, PROMOUVOIR ET COMMUNIQUER

PRS 2023-2027 - Contribution de l'URIOPSS Bretagne – 12 Juin 2023